

## COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 14 FEVRIER 2017

**L'an deux mille dix sept et le quatorze février à 18h30**, le Conseil Municipal de la commune de SAINT-FELIU D'AVALL, régulièrement convoqué en session ordinaire, s'est réuni au lieu habituel de ses délibérations, sous la présidence de Monsieur Robert TAILLANT, Maire, les Conseillers étant en nombre suffisant pour délibérer valablement, Monsieur le Président a déclaré la séance ouverte.

**Etaient présents :** GARRIDO Roger (1er Adjoint) – BERGER Myriam (2ème Adjoint) – SUELVES Sébastien (3ème Adjoint) – FRIEDERIK Marie-Anne (4ème Adjoint) – ERRE Daniel (5ème Adjoint) – RIUBRUJENT Christiane ( 6ème Adjoint) – PORTA Annie – LAMARQUE André – BEAUD André – BALESTE Marie – CARBO Jean-Luc – HOMS Christelle – CAZALS Henri – LAMARQUE Marie-José – OMS Bruno – NAVARRO Emmanuel – CASES Michel

### **Absents excusés :**

GIRARD Guillaume a donné procuration à RIUBRUJENT Christiane

PAGES Christian a donné procuration à CAZALS Henri

SOL Frédéric a donné procuration à SUELVES Sébastien

### **Ordre du jour :**

- 1- Centre Médical – Année 2016 - Vote du Compte Administratif et du Compte de Gestion
- 2.- Annulation de la délibération D15-2016 du 30/03/2016 remplacée par la délibération du 13/12/2016.
- 3- Honoraire Architecte – Extension du centre médical et création de commerces
- 4- Convention portant sur le reversement du produit des redevances d'occupation du domaine public perçu sur l'exercice 2016 par la commune à Perpignan Méditerranée Métropole Communauté Urbaine.
- 5- Modification des tarifs du Centre de Loisirs à compter du 20/02/2017
- 6- Modification des tarifs du Périscolaire pour l'année scolaire 2017/2018
- 7- Achat terrain Camp del Bosc
- 8- Dénomination de la voie sur le canal du moulin et du Parking –«Passage du Rec del Moli» et «Parking des Mimosas»
- 9- Versement subvention au Téléthon
- 10- Versement subvention Equilibre 66 - 2017/2018
- 11- Convention d'action insertion par l'activité économique 2017
- 12- Renouvellement du versement de la subvention à l'épicerie Saint Félicienne
- 13- Validation du Document Unique d'Évaluation des Risques Professionnels suite à l'avis rendu par le Comité Technique du Centre de Gestion.
- 14- Modification du tableau des effectifs – Création de Postes
- 15- Demande de subvention 2017 – CAISSE ALLOCATIONS FAMILIALES.
- 16- Demande de subvention auprès du Centre National de Développement du Sport (CNDS) dans le cadre du « Plan Héritage2024»
- 17- Demande DETR 2017 et subventions ETAT
- 18- Demande de Fonds de concours 2017 – PERPIGNAN MEDITERRANEE METROPOLE
- 19- Demande AIT 2017 – CONSEIL DEPARTEMENTAL
- 20- Demande de transfert d'une aide accordée par le CONSEIL DEPARTEMENTAL
- 21- Demande projets structurant 2017 – CONSEIL DEPARTEMENTAL
- 22- Convention gestion de la population féline sans propriétaire
- 23- Questions diverses

Le quorum étant atteint la séance débute à 18H30 précise

## **1- Centre Médical – Année 2016 – Vote du Compte Administratif et du Compte de Gestion**

Les résultats du compte Administratif sont présentés au Conseil Municipal qui prend acte de la réalisation d'un excédent de fonctionnement de l'année, d'un excédent d'investissement ainsi que d'un excédent global. Le compte administratif présenté par Monsieur GARRIDO Roger, 1er Adjoint, **est voté à l'unanimité.**

Le compte de gestion dont les résultats correspondent à ceux du compte administratif **est également voté à l'unanimité.** A l'issue de ces vote, Monsieur le Maire reprend sa place dans l'assemblée.

## **2- Annulation de la délibération D15-2016 du 30/03/2016 remplacée par la délibération du 13/12/2016**

Monsieur le Maire expose que le 30/03/2016, il a été proposé au Conseil Municipal une modification de l'intitulé du budget "annexe M4 Centre Médical". Une deuxième délibération du 13/12/2016 a proposé une modification de ce nom, mais à cette époque là, la délibération n'avait pas précisé qu'elle annulait la délibération du 30/03/2016. Il convient donc de se prononcer sur cette annulation

Monsieur le Maire propose donc l'annulation de la délibération du 30/03/2016.

**Cette délibération est votée à l'unanimité.** La délibération du 30 mars est donc annulée et remplacée par celle du 13/12/2016.

## **3- Honoraire architecte – Extension du centre médical et création de commerces**

Après consultation de plusieurs Architectes, il a été retenu l'Architecte GARABE de Millas, le taux d'honoraire est de 7,90%. Le contrat a été examiné par l'ensemble des conseillers.

A l'issue de ce tour de table il a été décidé de voter la délibération retenant l'Architecte GARRABE comme Architecte pour la réalisation de l'extension du centre médical et de service à un taux de 7,90%.

Le maire est habilité à signer tous documents relatifs à ce marché avec l'architecte Garrabé.

**La délibération a été votée à la majorité :** 20 conseillers, 1 abstention : M. Bruno HOMS

## **4- Convention portant sur le reversement du produit des redevances d'occupation du domaine public perçu sur l'exercice 2016 par la commune à Perpignan Méditerranée Métropole communauté Urbaine.**

Cette Convention expose que la Communauté Urbaine est devenue propriétaire de la voirie, et que Enedis reverse une redevance d'occupation du domaine public pour le passage de ses lignes électriques sur la voirie, ou sous la voirie. Ce montant s'élève à 1475€ en 2016, somme qu'il y a lieu de reverser au propriétaire de la voirie, en l'occurrence, Perpignan Méditerranée Métropole.

Le conseil autorise la maire à signer la convention de reversion à l'euro l'euro avec PMMCU.

**La délibération est soumise à l'assemblée et votée à l'unanimité.**

## **5- Modification des tarifs du Centre de loisirs à compter du 20/02/2017**

Les effectifs du Centre de loisirs subissent une baisse, cette baisse n'est pas constatée que dans notre commune. Le point jeunes subit aussi une réduction de la fréquentation. Une analyse a émis comme hypothèse qu'il était peut-être possible que cette désaffection soit liée aux tarifs qui

apparaîtraient un peu trop élevés, bien qu'ayant été calculés le plus bas possible de façon à approcher l'équilibre.

Monsieur le Maire, après cet exposé, précise qu'il y a lieu de baisser, à titre expérimental, les tarifs d'environ 2€ par jour. Ainsi les tarifs de 6€ plus le repas qui est de 4,10€, passe à 8€ pour le coefficient familial le plus bas, repas compris.

Chacun des Conseillers a reçu et examiné l'ensemble de la nouvelle tarification.

La délibération est soumise au vote.

**Les nouveaux tarifs sont votés à l'unanimité et seront appliqués à titre expérimental à partir du 20/02/2017, jusqu'à une éventuelle modification ultérieure si nécessaire.**

## **6- Modification des tarifs du Périscolaire pour l'année scolaire 2017/2018**

Monsieur le Maire présente le projet de délibération avec les nouveaux tarifs et indique que les tarifs sont identiques à ceux pratiqués l'année précédente et l'année antérieure.

Ces tarifs sont reconduits mais comme il y a plusieurs cycles différents cette année nous sommes amenés à revoter quasiment chaque année pour des tarifs, même dans la mesure où nous ne les modifions pas.

**Délibération votée à l'unanimité.**

## **7- Achat terrain Camp del Bosc**

Monsieur le Maire expose que la commune a l'intention de réaliser un parcours de santé sur des terrains lui appartenant. Un premier projet a été présenté autour du lac mais il n'a pas reçu l'assentiment de la Communauté Urbaine, gestionnaire du lac. En effet, le lac est une zone naturelle sur laquelle nous ne pouvons pas implanter de parcours de santé.

La commune est propriétaire de terrains au Camp del Bosc. Ces terrains sont nombreux mais les parcelles sont dispersées. Monsieur le Maire propose donc d'acquiescer aux propriétaires voisins des terrains communaux leurs parcelles. Il propose de faire une offre dont le prix serait aux alentours de 50 centimes le m<sup>2</sup>, c'est à dire 5.000€ l'hectare.

Où cet exposé, **le Conseil Municipal décide de voter à l'unanimité l'achat de ces terrains** et autorise Monsieur le Maire à signer les actes d'achat avec les propriétaires actuels pour un prix de 50 centimes le m<sup>2</sup> négociable à plus ou moins 10%.

## **8- Dénomination de la voie sur le canal du moulin et du parking – "Passage du Rec del Moli" et "Parking des Mimosas"**

Il y a lieu dans un premier temps de dénommer la voie qui a été créée, laquelle mesure environ 17m de long sur le canal du moulin, cette voie sera appelée "Passeig du Rec del Moli" en catalan. Cette voie va déboucher sur un futur parking qu'il convient également de baptiser et qui sera appelé "Parking des mimosas" compte tenu qu'il comporte de nombreux mimosas.

**Monsieur le Maire propose cette délibération au vote : le "Passeig du Rec del Moli" voté à l'unanimité, le "Parking des mimosas" voté à l'unanimité.**

Le chemin des Gardioles ou ce qui était convenu d'appeler "Chemin des Gardioles", est en réalité le "Chemin de Collioure". Il convient de renommer une partie de ce chemin entre la route de Thuir et l'entrée du lotissement Saint Ferréol. Cette partie de chemin va être rebaptisée "Rue des Gardioles", et intégrée dans la voirie Communautaire pour une **longueur de 425 mètres.**

## **9- Versement subvention au Téléthon**

Lors de l'organisation du Téléthon des sommes sont encaissées et perçues à l'aide de tickets remis par la régie des recettes des animations. Cette somme est versée à la trésorerie de Millas. Afin de pouvoir reverser cette somme au Téléthon il convient de voter une délibération décidant de verser une subvention d'un montant identique à l'A.F.M. TELETHON.

Oui cet exposé, le Conseil Municipal décide de **voter à l'unanimité le versement de la subvention qui s'élève à 694€.**

#### **10- Versement subvention Equilibre 66 – 2017/2018**

Monsieur le Maire expose que l'Association Equilibre 66 intervient jusqu'à présent pour 30 séances d'équilibre à destination de personnes âgées. La cotisation particulière des usagers est fixée à 60€ cette année et la commune intervient à concurrence de 1354€.

Nous avons reçu l'Association Equilibre 66 qui propose une autre formule : En lieu et place des 30 séances d'équilibre nous aurons 30 séances d'équilibre, plus 12 séances d'atelier mémoire pour un montant forfaitaire de 350€ par an, les particuliers n'ayant plus rien à payer.

En outre, cette Association interviendrait pour la semaine bleue, une séance gratuite et le lendemain un parcours de motricité qui aurait un coût de 134,50€.

Oui cet exposé, le Conseil Municipal décide à **l'unanimité de verser une subvention de 350€ pour les 30 séances d'équilibre et 12 séances d'atelier mémoire ainsi que 134,50€ pour la semaine bleue.**

#### **11- Convention d'action insertion par l'activité économique 2017 – Association Força-Réal Insertion**

Comme chaque année, nous avons recours à cette Association pour réaliser de menus travaux sur la commune. Cette Association intervient deux fois 10 jours dans l'année avec une équipe de 5 à 6 personnes pour un montant total de 6000€.

Oui cet exposé, le Conseil Municipal décide **de voter à l'unanimité cette délibération autorisant Monsieur le Maire à signer cette convention**

#### **12- renouvellement du versement de la subvention à l'épicerie Saint-Félicienne**

Monsieur le Maire expose qu'il y a eu changement de propriétaire de l'épicerie Saint-Félicienne. Jusqu'à ce jour nous aidions l'ancien épicier qui effectuait des livraisons à domicile (bouteilles de gaz et autres produits). Dans ce cadre là une aide de 200€ par mois lui était attribuée.

Après lecture par Monsieur le Maire de la lettre de demande de subventions par Monsieur Mansour, nouveau propriétaire de l'épicerie, il est proposé la reconduction de la subvention de 200€ par mois pour une durée de 6 mois.

**Monsieur Sébastien SUELVES** intervient en disant que ces personnes étant en début d'installation et compte tenu des difficultés de la profession, il serait bon de prolonger cette durée jusqu'à 9 mois. Après discussion entre de nombreux conseillers il est décidé de passer au vote.

**Un vote à l'unanimité s'est décidé pour l'attribution de la subvention à 200€ pendant six mois.**

Pour les trois mois complémentaires, un certain nombre de conseillers étant favorables, d'autres étant défavorables, il est décidé de revoir le problème dans 3 ou 4 mois afin de voir si l'on prolonge ou pas de 3 mois l'attribution de cette convention.

#### **13- Validation du Document Unique d'Evaluation des Risques Professionnels suite à l'avis rendu par le Comité technique du Centre de Gestion**

Le Document Unique présenté en Conseil Municipal a été réalisé pour l'essentiel par Mme Stéphanie BARBEDOR, faisant fonction de Secrétaire de Mairie. Ce document a fait l'objet d'un long et difficile travail. Monsieur le Maire a publiquement félicité Stéphanie pour sa brillante prestation. Il est nécessaire, après l'avis du Comité Technique du Centre de Gestion, de prendre une délibération validant ce document.

Où cet exposé, le Conseil Municipal décide **à l'unanimité de valider ce Document Unique d'Evaluation des Risques Professionnels**

#### **14- Modification du tableau des effectifs – Création de postes**

Monsieur le Maire indique au Conseil Municipal que compte tenu de ses engagements précédents, toutes les décisions prises concernant le personnel communal seront prises par vote à bulletins secrets. Ceci permet de préserver la liberté de chaque conseiller qui n'a pas à subir de pressions extérieures et vote en son âme et conscience.

Le premier point de ces modifications dans le tableau des effectifs est la création de postes. Il y a donc 3 créations de postes, le second point porte sur 2 modifications dans le tableau des effectifs. Les 5 décisions seront prises par vote à bulletins secrets.

Le point N.1 c'est la création d'un poste d'ATSEM à mi-temps de 1ère classe. C'est donc un poste à 17h30. Le vote se déroule à bulletins secrets et le dépouillement donne les résultats suivants : **21 voix POUR la création de ce poste d'ATSEM. Vote à l'unanimité.**

Le point N.2 est la création d'un poste d'ATSEM principale de 1ère classe suite à la promotion interne d'un agent. C'est un poste à la cantine. Le vote se déroule à bulletins secrets : **21 voix POUR. Adopté à l'unanimité.**

Le point N.3 est la création d'un poste de rédacteur territorial principal 2ème classe suite à la réussite d'un examen professionnel par un agent.  
Voté à l'unanimité

Le point N.4 est la création d'un poste d'adjoint technique principal 2ème classe poste créé : 11 oui, 9 non et un blanc.

Le point N.5 est la création d'un poste d'adjoint administratif principal 2ème classe poste créé : 20 pour et un non.

#### **15- Demande de subvention 2017 – Caisse Allocations familiales**

Monsieur le Maire expose qu'il a lieu de voter une demande de subvention à la Caisse des Allocations Familiales. Dans la mesure où nous aurions besoin d'acheter du matériel pour l'école, le point jeune et le périscolaire, des subventions de la CAF peuvent être obtenues. Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal de l'autoriser à monter des dossiers pour demander les subventions et à signer toutes pièces utiles pour l'obtention de celles-ci.

Où cet exposé, le Conseil Municipal décide **de voter à l'unanimité cette délibération autorisant Monsieur le Maire à signer les demandes de subventions auprès de la CAF**

#### **16- Demande de subvention auprès du Centre National de Développement du Sport**

## **(CNDS) dans le cadre du "Plan Héritage 2024"**

Monsieur le Maire expose qu'il y a lieu de demander des subventions auprès du Centre National de Développement du Sport, notamment pour la création d'un parcours de santé ou pour l'acquisition de nouveau matériel pour les équipements sportifs des jeunes.

Monsieur le Maire demande l'autorisation au Conseil Municipal pour monter les dossiers et signer tout document unique permettant l'obtention de subvention auprès du Centre National de Développement du Sport.

Oui cet exposé, le Conseil Municipal décide **de voter à l'unanimité cette délibération autorisant Monsieur le Maire à signer les demandes de subventions auprès du Centre National de Développement du Sport (CNDS)**

## **17- Demande DETR 2017 – FONDS DE SOUTIEN 2017 - ETAT**

Une délibération a déjà été prise en 2016 afin de demander la DETR. Monsieur le Maire décide de demander au Conseil Municipal de l'autoriser à formuler une demande de DETR en 2017 auprès de l'Etat et à signer tout document utile concernant la Salle polyvalente et logement du 66 av du Canigou,

Oui cet exposé, le Conseil Municipal décide **de voter à l'unanimité cette délibération autorisant Monsieur le Maire à formuler une demande de DETR pour 2017 auprès de l'Etat.**

Une délibération a déjà été prise en 2016 afin de demander un FONDS DE SOUTIEN pour l'extension du centre de services médical. Monsieur le Maire décide de demander au Conseil Municipal de l'autoriser à formuler une demande de FONDS DE SOUTIEN auprès de l'Etat et à signer tout document utile.

Oui cet exposé, le Conseil Municipal décide **de voter à l'unanimité cette délibération autorisant Monsieur le Maire à formuler une demande de FONDS DE SOUTIEN pour l'extension du centre de services médical, auprès de l'Etat.**

## **18- Demande de Fonds de concours 2017 – Perpignan Méditerranée Métropole**

Perpignan Méditerranée Métropole Communauté Urbaine, attribue chaque année un fonds de concours à la Commune de Saint Féliu d'Avall.

Cette délibération est destinée à autoriser Monsieur le Maire à signer la convention en y présentant les dossiers nécessaires pour l'obtention d'une subvention qui peut atteindre 50%, dans la limite du plafond attribué par PMMCU.

Oui cet exposé, le Conseil Municipal décide **de voter à l'unanimité cette délibération**

## **19- Demande AIT 2017 – Conseil Départemental**

Le Conseil Départemental finance un certain nombre de travaux. Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal cette délibération afin de pouvoir obtenir de la part du Conseil Départemental une aide pour les travaux communaux réalisés.

Oui cet exposé, le Conseil Municipal décide **de voter à l'unanimité cette délibération autorisant Monsieur le Maire à demander cette subvention au titre de l'AIT.**

## **20- Demande de transfert d'une aide accordée par le Conseil Départemental**

Le Conseil Départemental avait accordé une subvention pour la réalisation de travaux dans les logements des enseignants situés à l'école primaire. Ces travaux de rénovation ayant été réalisés avant que cette aide ne soit attribuée, Monsieur le Maire demande un transfert de cette subvention sur l'appartement qui se trouve au 66 avenue du Canigou.

Où cet exposé, le Conseil Municipal décide **de voter à l'unanimité cette délibération autorisant Monsieur le Maire à solliciter la demande de transfert de cette subvention au Conseil Départemental.**

## **21- Demande de projets structurant 2017 – Conseil Départemental**

Monsieur le Maire expose qu'il est intervenu à plusieurs reprises auprès de la Présidente du Conseil Départemental afin d'obtenir une subvention pour le nouveau Centre de services et du Centre Commercial. A ce jour nous n'avons toujours pas reçu de réponse. En conséquence il demande qu'une nouvelle délibération soit prise pour intégrer une demande de projet structurant 2017 au Conseil Départemental.

Où cet exposé, le Conseil Municipal décide **de voter à l'unanimité cette délibération.**

## **22- Convention gestion de la population féline sans propriétaire**

Monsieur le Maire indique qu'il a reçu une demande de convention pour la gestion de la population féline sans propriétaire émanant de **l'association une vie un chat**. Par cette convention l'Association de défense des chats, précise qu'elle souhaite que la Mairie lui confie le soin de récupérer les chats errants, de les amener chez un vétérinaire afin de les stériliser. Cela se ferait sans aucune intervention financière de la commune.

Après avoir exposé les faits, Monsieur le Maire donne la parole à certains Conseillers,

– **Monsieur NAVARRO Emmanuel** indique que le problème des chats est un problème qui dérange fortement la population car il y a des odeurs et des déjections animales sur la voie publique. Cela est extrêmement désagréable.

– **Monsieur CASES Michel** répond qu'il s'agit de réguler la population féline, que le problème ne va pas se régler immédiatement mais qu'il faut absolument agir.

– **Monsieur le Maire** considère également que la solution n'est pas simplement de stériliser les animaux et de les remettre sur place, et que cette convention n'est pas exclusive de l'action menée par la commune, qui consiste à déposer des pièges à chats, à les capturer et à les remettre à la fourrière, en contrat avec la Communauté Urbaine qui a la compétence de gérer la fourrière animale.

– **Monsieur NAVARRO Emmanuel** explique que ce n'est pas une bonne solution et que l'Association en charge de la stérilisation des chats ne devrait pas les ramener à l'endroit où ils ont été capturés.

S'en suit un échange entre **Monsieur CASES** et **Monsieur NAVARRO** qui n'aboutit sur rien de concret. Monsieur le Maire reprend la parole et indique que la commune continuera de déposer des cages, que ce soit bien clair avec l'association, et propose la signature de cette convention.

La convention est soumise au vote et **la délibération est approuvée à l'unanimité autorisant Monsieur le Maire à signer la convention avec cette association dans la mesure où celle-ci n'engendre aucun coût financier pour la commune**

## **23- Exercice du droit de préemption parcelle AS116**

Monsieur le Maire expose qu'une grange avec un terrain est en cours de vente à l'angle de l'avenue du Boulouna et de la rue Saint-Martin. Cette grange d'une centaine de m2 est attenante à un terrain de près de 200m2. Le bien serait vendu pour un montant de 102.000 €. Dans la mesure

où la vente se concrétiserait, Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal l'autorisation d'exercer le droit de préemption pour le compte de Perpignan Méditerranée Métropole. S'en suit un échange de discussion sur le bien-fondé de cet achat. La situation de ce bien est connue par tous. La grange pourrait être rénovée, une dalle pourrait être construite et la grange louée en tant que garage à des particuliers. Un appartement pourrait être aménagé à l'étage. Le terrain pourrait être aménagé en parking ce qui réglerait le problème du parking sur cette partie du village qui est encombrée par les véhicules.

**Cette délibération est votée à l'unanimité**

## **24- Questions diverses**

dernier point à l'ordre du jour : La demande par la commission des animations et des festivités de l'adjonction de deux membres supplémentaires. Il s'agirait de **Monsieur Marc DUBARRY** et de **Monsieur Louis ESTANOL**.

Après présentation de ces deux personnes le **Conseil Municipal décide à l'unanimité d'accepter dans la commission animations et festivités, Messieurs DUBARRY Marc et Monsieur ESTANOL Louis.**

Les points à l'ordre du jour sont épuisés, une communication du maire précise que le Conseil Municipal des enfants est invité à l'Assemblée Nationale le 04/04/2017. La prise en charge des frais de déplacement sera assurée par la commune. Les accompagnants seront, Monsieur le Maire, vraisemblablement Madame Myriam BERGER qui ne paie pas le train ainsi que la Directrice de l'ASLH, Madame Cécilia LIAGRE, assistée d'une animatrice du périscolaire.

La séance est levée à 20 heures

-----